

<http://circvernon.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article298>



Contrôle de l'assiduité scolaire - Signalement absentéisme

- DIRECTION - Les élèves -

Date de mise en ligne : lundi 15 janvier 2018

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Ce droit à l'éducation a pour corollaire l'obligation d'assiduité, qui est la condition première de la réussite et favorise durablement l'égalité des chances.

Cette obligation s'impose à tous les élèves inscrits dans un établissement scolaire. C'est pourquoi il convient de veiller avec la plus grande attention au respect de l'obligation scolaire et à l'assiduité des élèves.

J'attire votre attention sur les nouvelles modalités du dispositif de prévention et de lutte contre l'absentéisme défini par la loi du 31 janvier 2013.

Celle-ci prend en compte la multiplicité des causes de l'absentéisme et mobilise, dans un souci de réactivité, les acteurs au plus près du terrain.

Les fiches attachées à cet article détaillent la procédure à suivre.